

DOLLARS & SENSE

UN GUIDE DES CRÉDITS, INCITATIFS,
ET SOUTIENS À LA FORMATION POUR LES EMPLOYEURS



2023

REMERCIEMENTS

La Société d'investissement dans la main-d'œuvre d'Algoma (SIMA) souhaite remercier ses partenaires communautaires pour leur rétroaction et la vérification de ce document. Nous tenons également à remercier tous les ministères qui financent les incitatifs au développement de la main-d'œuvre dans le district d'Algoma.

Les renseignements compris dans ce guide sont exacts au moment de leur publication. Il peut y avoir d'autres incitatifs disponibles qui ne figurent pas dans le présent document.

Ce document peut être cité librement et reproduit sans la permission de la SIMA, à la condition qu'aucun changement ne soit apporté au texte et que la SIMA soit reconnue en tant qu'auteur.

Dollars and Sense est accessible en ligne au www.awic.ca

Pour obtenir un exemplaire papier du guide, veuillez communiquer avec nous : info@awic.ca



Ce projet d'Emploi Ontario est en partie financé par le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Apatisiwin - Emploi et formation	4
Programmes de développement des collectivités	5
Services d'Emploi Ontario	6
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux autochtones (FCEA)	7
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)	8
PROGRAMMES D'EMPLOI POUR LES JEUNES	9
Initiative Jeunes stagiaires de FedNor	10
Métis Youth Program	11
Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes	12
EMBAUCHE ESTIVALE	13
Emplois d'été Canada (EÉC)	14
Programme Expérience emploi été pour les étudiants inuits et des Premières Nations	15
Programme Expérience Été	16
Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes : composante estivale	17
TRAVAILLEURS FORMÉS À L'ÉTRANGER	18
Aide à l'installation des nouveaux employés	19
Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI)	20
Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord	21

INCITATIFS ET PROGRAMMES FINANCIERS	22
Subvention Canada-Ontario pour l'emploi	23
Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative	24
Programmes de placement amélioré (Algoma Nord et Algoma Est)	25
Programme de possibilités accrues de placement (Sault Ste. Marie et Sault Nord)	26
Programme d'accompagnement au travail	27
Programme de subvention salariale pour les Métis	28
Programme pour la main-d'œuvre et le talent de la SGFPNO	29
Partenariats pour la création d'emplois de l'Ontario	30
Placement avec incitatifs (services d'Emploi Ontario)	31
Tourism SkillsNet North (TSNN)	32
INCITATIFS D'APPRENTISSAGE POUR LES EMPLOYEURS	33
Programme d'incitatifs pour la réussite	34
Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis	35
Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)	36
Prime à l'achèvement de la formation d'apprenti	37
Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti	38
Subvention incitative aux apprentis (SIA)	39
Subvention incitative aux apprentis pour les femmes (SIA-F)	40
Déduction pour outils (gens de métier salariés)	41
Programme d'apprentissage pour les Métis	42
Crédit d'impôt pour frais de scolarité relatif aux frais pour examens d'accréditation	43

INTRODUCTION

Dans cette édition du magazine Dollars and Sense, vous trouverez un large éventail d'incitatifs et de programmes destinés à vous aider à compenser les coûts liés à l'embauche et à la formation de nouveaux employés, d'apprentis, d'étudiants et autres. Découvrez les programmes auxquels vous êtes admissible et les avantages que vous pouvez en retirer en tant qu'employeur.

En plus de ce guide, les fournisseurs de services d'Emploi Ontario sont disponibles pour aider les employeurs à chaque étape du processus d'embauche en établissant la liste des offres d'emploi, en suggérant des candidats qualifiés et en communiquant de l'information sur les incitatifs et subventions salariales. Les fournisseurs de services d'Emploi Ontario sont une ressource précieuse. Une liste des services locaux est accessible sous la rubrique « Organisations pour vous aider ».

Cette édition de Dollars and Sense est divisée en sept sections :

1. Organisations pour vous aider
2. Programmes d'emploi pour les jeunes
3. Embauche estivale
4. Travailleurs formés à l'international
5. Incitatifs et programmes financiers
6. Incitatifs d'apprentissage pour les employeurs
7. Programmes et soutien financiers pour les apprentis





ORGANISATIONS POUR VOUS

APATISIWIN - EMPLOI ET FORMATION

Apatisiwin propose des services d'emploi et de formation ainsi que des ressources pour aider les autochtones vivant en milieu urbain à acquérir l'éducation, l'expérience et les compétences nécessaires pour obtenir et conserver un emploi intéressant.

Le programme offre un soutien communautaire et individuel aux personnes autoproclamées Premières Nations, Métis ou Inuits résidant dans un environnement urbain de l'Ontario et qui sont sans emploi ou sous-employées



BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Centre d'accueil autochtone
122 East Street
Sault Ste. Marie ON P6A 3C6
(705) 256-5634 poste 2204
www.ssmifc.com

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le Programme de développement des collectivités est une initiative du gouvernement du Canada qui soutient trois Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) à Algoma. Les SADC se consacrent à aider les petites et moyennes entreprises à accéder aux services et capitaux, ainsi qu'à améliorer la base économique et d'emploi de la collectivité au moyen de planification et d'initiatives de développement économique à l'échelle de la collectivité.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Société d'aide au développement de la collectivité de Sault Ste. Marie et de la région
672, rue Queen Est
Sault Ste. Marie ON P6A 2A4
(705) 942-9000
1 (866) 845-5395
www.ssmcdc.com

Société d'aide au développement des collectivités d'Algoma Est
1 Industrial Park Road East, Suite 106
Blind River ON P0R 1B0
(705) 356-1152
1 (888) 227-3569
www.eastalgomacfdc.ca

Société d'aide au développement des collectivités de Supérieur Est
14 Ganley Street, P.O. Box 709
Wawa (Ontario) P0S 1K0
(705) 856-1105
1 (800) 387-5776
www.superioreastcfdc.ca

SERVICES D'EMPLOI ONTARIO

Les fournisseurs de services d'Emploi Ontario aident les employeurs à trouver, embaucher et former des travailleurs. Profitez du financement, des programmes et des incitatifs fiscaux fédéraux pour vous aider à embaucher et à former des employés pour votre entreprise, votre organisme sans but lucratif ou votre organisme du secteur public.

Le district d'Algoma compte cinq fournisseurs de services d'Emploi Ontario. Communiquez avec le bureau le plus près pour obtenir de l'aide pour tous vos besoins en matière d'embauche.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Employment Solutions
477 Queen Street East, Suite 203
Sault Ste. Marie ON P6A 1Z5
(705) 945-0705
www.employment-solutions.ca

Sault Community Career Centre
503 Queen Street East
Sault Ste. Marie ON P6A 2A2
(705) 759-0909
www.saultcareercentre.ca

Employment Solutions
1, route Industrial Park, bureau 205
Blind River ON P0R 1B0
(705) 356-1611
www.employment-solutions.ca

Employment Options Emploi
40, promenade Prince Edward
Elliot Lake ON P5A 1Z8
(705) 848-5119
www.employmentoptions.ca

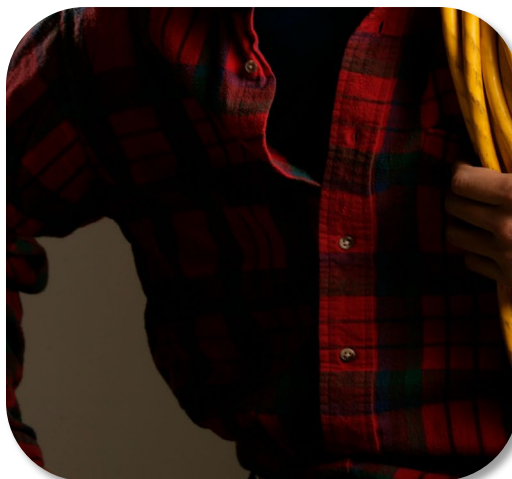
Regional Employment Help Centre
65-B Broadway Avenue, Box 642
Wawa ON P0S 1K0
(705) 856-1648
www.wawarehc.com

PROGRAMME DE FORMATION POUR LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOI DESTINÉ AUX AUTOCHTONES (FCEA)

Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux autochtones (FCEA) est conçu pour aider les peuples autochtones, peu importe leur statut et leur emplacement, à améliorer leurs compétences et trouver un emploi. Le FCEA établit un lien entre la formation et la demande de main-d'œuvre et veille à ce que les membres des Premières Nations du Canada puissent participer pleinement aux possibilités économiques.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Mamaweswen
The North Shore Tribal Council Lot #473, Hwy 17
Cutler ON P0P 1B0
(705) 844-2340
1 (877) 633-7558
www.mamaweswen.ca



PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES (POSPH)

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) aide les personnes handicapées à trouver un emploi durable et concurrentiel, à le conserver et, selon le cas, à progresser dans leur carrière. Le programme aide à la fois les entreprises et les organisations en vue de diversifier leur main-d'œuvre et embaucher des personnes handicapées qualifiées.

Les fournisseurs de service entreprennent des activités de commercialisation et de communication pour développer les placements auprès des employeurs de la région. L'emploi reflètera la réalité actuelle du marché du travail et, en ce sens, il peut s'agir d'un emploi à temps plein ou à temps partiel, un travail à son compte, une participation en tant que membre dans une entreprise ou un emploi contractuel.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Canadian Hearing Services
Sault Ste. Marie ON
1 (866) 518-0000
www.chs.ca

ER Employment Consulting
137, rue Andrew
Sault Ste. Marie ON P6A 1N1
(705) 253-8973
www.erconsulting.ca

La Marche des dix sous du Canada
550 Queen Street West
Sault Ste. Marie ON P6A 1A6
(705) 945-1044
www.marchofdimes.ca/fr-ca

YesYouCan Employment Consulting
262, rue Queen Est, bureau 202
Sault Ste. Marie ON P6A 1Y7
(705) 254-5870
www.yesyoucanemployment.ca



PROGRAMMES D'EMPLOI POUR LES JEUNES

INITIATIVE JEUNES STAGIAIRES DE FEDNOR

L'initiative Jeunes stagiaires de FedNor aide les diplômés de niveau postsecondaire à acquérir une expérience de travail importante, tout en aidant les entreprises du Nord de l'Ontario à recruter de jeunes travailleurs qualifiés.

Un soutien est accordé aux jeunes stagiaires dans le cadre de trois programmes de financement : Croissance économique régionale par l'innovation (CÉRI), Programme de développement du Nord de l'Ontario (PDNO) et Initiative de développement économique (IDÉ)

Qui est admissible?

Candidats :

Jeunes sans emploi ou sous-employés (personnes âgées de moins de 30 ans)

Jeunes ayant obtenu, au cours des trois dernières années, un diplôme ou un certificat d'un établissement postsecondaire reconnu

Jeunes autorisés à travailler légalement au Canada

Jeunes n'ayant pas déjà participé à un stage pour jeunes du CÉRI, du PDNO ou de l'IDÉ de FedNor ni dans aucun autre programme de stage fédéral ou provincial rémunéré, pour une période de six mois ou plus

Jeunes n'ayant aucun lien de parenté avec un membre de la direction ou un gestionnaire de l'organisme

Jeunes qui travaillent sur un projet lié à la fabrication avancée, l'agroalimentaire, les technologies propres, les industries numériques, les sciences de la santé ou biologiques, les ressources de l'avenir ou le tourisme

Employeurs :

- Organismes à but non lucratif
- Municipalités, organismes municipaux et Premières Nations
- Les entreprises, y compris les particuliers exploitant une entreprise, les partenariats, les entreprises à vocation sociale, les sociétés constituées, les sociétés ou les coopératives, ou un organisme autochtone comme les entreprises appartenant à des autochtones, des membres des Premières Nations ou des Métis, et tous les autres types d'entreprises

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

Organismes à but non lucratif :

- FedNor contribuera à hauteur de 90 %, jusqu'à un maximum de 35 000 \$ par an, aux coûts admissibles du salaire et des avantages sociaux d'un poste à temps plein pour la période de stage d'une durée maximale de 18 mois; et à hauteur de 90 %, jusqu'à un maximum de 5 000 \$, aux coûts admissibles de l'équipement ou des activités de formation pour soutenir le stagiaire

Petites et moyennes entreprises (PME) :

- FedNor contribuera à hauteur de 50 %, jusqu'à un maximum de 35 000 \$ par an, aux coûts admissibles du salaire, des avantages sociaux, du développement des compétences professionnelles et d'affaires et des coûts associés aux déplacements pour la période d'emploi à temps plein d'une durée de 12 mois; et à hauteur de 50 %, jusqu'à un maximum de 5 000 \$, aux coûts admissibles de l'équipement ou des activités de formation pour soutenir le stagiaire.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

FedNor
1-877-333-6673
www.fednor.gc.ca

MÉTIS YOUTH PROGRAM

Qu'est-ce que c'est?

Le Métis Youth Program (MYP) vise à fournir du soutien aux jeunes sans emploi âgés de 15 à 30 ans par l'intermédiaire de plusieurs options de programme offertes en achat individuel ou selon une programmation à l'échelle de la collectivité. Le programme comporte trois sous-catégories :

Programme de stage : pour soutenir les stages auprès des employeurs qui offrent aux jeunes l'occasion d'améliorer leurs compétences, une expérience professionnelle et une assistance entrepreneuriale pour les aider à réussir leur transition sur le marché du travail.

Programme de services communautaires : pour soutenir la création de possibilités de travail pour les jeunes qui sont confrontés à des obstacles pour trouver un emploi, grâce à la participation à des projets de services communautaires.

Programme d'information sur le marché du travail : pour soutenir des activités qui offrent aux jeunes les renseignements sur le marché du travail dont ils ont besoin pour prendre des décisions relatives à leurs études et carrières.

Qui est admissible?

Candidats :

- Membres de la communauté métis âgés de 15 à 30 ans qui ne sont normalement pas à l'école

Employeurs :

- L'employeur doit soumettre une proposition de projet complète et doit disposer des qualifications et de l'expertise appropriées pour développer, mettre en place et gérer le projet
- Une couverture d'assurance doit être fournie aux participants par l'employeur

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Les participants peuvent recevoir des subventions fondées sur le taux salarial en vigueur pour ce type de travail à un emplacement particulier
- Les contrats seront financés pour une période allant jusqu'à un an (52 semaines)
- Offrir aux jeunes Métis la possibilité de découvrir et d'obtenir des emplois dans des industries émergentes ou en croissance
- Aider les jeunes à développer les compétences de vie et les expériences professionnelles nécessaires pour entrer sur le marché du travail et commencer leur carrière et leur vie professionnelle

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Métis Nation of Ontario
Sault Ste. Marie
1 (800) 263-4889 poste 7
www.metisnation.org

PROGRAMME D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES JEUNES

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 29 ans qui sont confrontés à des obstacles complexes ou multiples dans leur recherche d'emploi, en leur offrant un soutien plus intensif, au-delà des occasions traditionnelles de recherche d'emploi et de stage. Who is eligible?

Candidats :

- Jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni employés, ni aux études, ni en formation, et qui sont confrontés à de multiples obstacles dans leur recherche d'emploi;
- Jeunes âgés de 15 à 18 ans, qui seraient normalement aux études de niveau secondaire, mais qui ont été légalement dispensés de fréquenter l'école;
- Jeunes résidents de l'Ontario qui sont admissibles à travailler au Canada.

Employeurs :

- Doivent offrir un placement qui est conforme aux objectifs du participant ou avoir démontré des résultats positifs en matière d'emploi pour les jeunes qui ont participé à des placements précédents
- Sont tenus de rémunérer les participants avec un salaire au moins égal au salaire minimum pour la durée du placement
- Doivent fournir une surveillance et une formation adéquates pendant la période de placement

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Recherche d'emploi et placement rémunérés d'une durée maximale de six mois
- Des aides au placement pour les participants et des incitatifs à l'embauche pour les employeurs

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Employment Solutions
Sault Ste. Marie
(705) 945-0705
www.employment-solutions.ca

Employment Solutions
Blind River
(705) 356-1611
www.employment-solutions.ca

Employment Options Emploi
Elliot Lake
(705) 848-5119
www.employmentoptions.ca

Regional Employment Help Centre
Wawa
(705) 856-1648
www.wawarehc.com

A close-up photograph of a person's hand holding a mound of dark, rich soil. The hand is positioned on the left side of the frame. The background is a soft, out-of-focus landscape at sunset or sunrise, with a warm, golden glow from the low sun. The overall mood is serene and natural.

EMBAUCHE ESTIVALE

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC)

Qu'est-ce que c'est?

Emplois d'été Canada (EÉC) est un programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), qui vise à fournir des services flexibles et holistiques pour aider les jeunes du Canada à acquérir les compétences et l'expérience de travail rémunérée nécessaires pour réussir leur transition vers le marché du travail.

Qui est admissible?

Candidats :

- Jeunes âgés de 15 à 30 ans au début de la période d'emploi
- Doivent être des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes ayant reçu le statut de réfugié selon la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- Doivent être légalement autorisés à travailler au Canada conformément aux lois et règlements provinciaux

Employeurs :

- Organismes à but non lucratif, secteur public et organisations du secteur privé comptant 50 employés à temps plein ou moins
- La durée de l'emploi doit être comprise entre 6 et 16 semaines consécutives à temps plein (30 à 40 heures par semaine)
- Doivent offrir une expérience professionnelle dans un environnement de travail inclusif et non discriminatoire et favoriser l'acquisition et le développement des compétences
- discriminatoire et favoriser l'acquisition et le développement des compétences

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Les employeurs à but non lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum et de toutes les charges sociales obligatoires de l'employeur associées
- Les employeurs des secteurs public et privé peuvent profiter d'un financement à hauteur de 50 % du salaire horaire minimum
- Si vous embauchez un participant handicapé, vous pouvez profiter d'un financement supplémentaire pour aménager son environnement de travail

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Centre Service Canada

1 (800) 622-6232

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/service-canada.html>

PROGRAMME EXPÉRIENCE EMPLOI ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS INUITS ET DES PREMIÈRES NATIONS

Qu'est-ce que c'est?

Le programme Expérience emploi été pour les étudiants inuits et des Premières Nations fait partie de la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations. Les projets menés dans le cadre de ce programme permettent aux jeunes de se renseigner sur les possibilités de carrière et de gagner un revenu qui peut contribuer à une formation universitaire ou collégiale.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les étudiants du secondaire ou du postsecondaire inuits et des Premières Nations âgés de 15 à 30 ans qui résident ordinairement dans une réserve, dans des communautés reconnues ou sur une terre communautaire

Employeurs :

- Communautés, gouvernements et organismes des Premières Nations et des Inuits, associations à but non lucratif et employeurs du secteur privé
- Le placement doit offrir au moins 80 heures de travail par participant

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Le secteur non lucratif est admissible à recevoir une contribution à hauteur de 100 % du salaire minimum applicable, plus les charges sociales obligatoires de l'employeur
- Le secteur privé est admissible à recevoir une contribution à hauteur de 50 % du salaire minimum applicable
- Tous les employeurs sont admissibles à recevoir 100 % du salaire lorsqu'un participant handicapé est embauché. Une contribution maximale de 3 000 \$ par participant peut être offerte, fondée sur les coûts réels, pour l'équipement particulier et les infrastructures pour répondre aux besoins de l'étudiant

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Services aux Autochtones Canada
Sudbury
(705) 522-6774

<https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html>

PROGRAMME EXPÉRIENCE ÉTÉ

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme Expérience Été (PEÉ) accorde un financement à des organismes sans but lucratif, à des municipalités, à des organismes autochtones et à des communautés des Premières Nations admissibles afin de créer des emplois d'été intéressants pour des élèves et des étudiants.

Qui est admissible?

Candidats :

- Étudiants âgés de 15 ans et plus inscrits dans un établissement secondaire ou postsecondaire, ou dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme
- Jeunes résidents de l'Ontario qui sont admissibles à travailler au Canada

Employeurs :

- Les organismes à but non lucratif constitués en société depuis au moins un an, les municipalités, les organismes autochtones et les communautés des Premières Nations
- Les postes doivent être axés sur des activités qui soutiennent les secteurs clés du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs
- Les étudiants doivent être employés à temps plein pour une durée minimale de contrat de travail de 232 heures ou 32 jours à raison de 7,25 heures par jour

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Recevoir un financement pour les salaires horaires minimums versés pendant la durée minimale du contrat de travail (232 heures ou 32 jours à raison de 7,25 heures par jour)

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

Sault Ste. Marie

(705) 542-9204

<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-tourisme-culture-sport>

PROGRAMME D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES JEUNES : COMPOSANTE ESTIVALE

Qu'est-ce que c'est?

La composante estivale du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes offre un soutien intensif au-delà des possibilités traditionnelles de recherche d'emploi et de placement, adapté aux besoins individuels. Il est conçu spécifiquement pour aider les élèves du secondaire, âgés de 15 à 18 ans, qui sont confrontés à des circonstances de vie difficiles et peuvent avoir besoin d'aide pour faire la transition entre l'école et le travail.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les élèves du secondaire ou les jeunes âgés de 15 à 18 ans qui ont l'intention de retourner à l'école ou d'accéder à l'enseignement postsecondaire après leur placement
- Résidents de l'Ontario qui sont admissibles à travailler au Canada

Employeurs :

- Doivent offrir un placement qui est conforme aux objectifs du participant ou avoir démontré des résultats positifs en matière d'emploi pour les jeunes qui ont participé à des placements précédents
- Sont tenus de rémunérer les participants avec un salaire au moins égal au salaire minimum pour la durée du placement
- Doivent fournir une surveillance et une formation adéquates pendant la période de placement

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Recherche d'un emploi et placement rémunéré pendant l'été, jusqu'à huit semaines
- Possibilité de prolonger le stage pendant l'année scolaire, à temps partiel, le soir ou la fin de semaine (sans dépasser 10 heures par semaine, sans empiéter sur les heures de cours, ni prendre plus de six mois)
- Des aides au placement pour les participants et des incitatifs à l'embauche pour les employeurs

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Employment Solutions
Sault Ste. Marie
(705) 945-0705
www.employment-solutions.ca

Employment Solutions
Blind River
(705) 356-1611
www.employment-solutions.ca

Employment Options Emploi
Elliot Lake ON
(705) 848-5119
www.employmentoptions.ca

Regional Employment Help Centre
Wawa
(705) 856-1648
www.wawarehc.com

A hand is shown holding a glowing, spherical network of interconnected lines and nodes. The lines are in various colors (blue, yellow, red, green) and the nodes are small circles in similar colors. The network is dense and complex, resembling a globe or a data visualization. The background is dark and out of focus.

TRAVAILLEURS FORMÉS À L'ÉTRANGER

AIDE À L'INSTALLATION DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

Qu'est-ce que c'est?

Êtes-vous un employeur qui cherche à recruter des talents formés à l'étranger? Le Sault Community Career Centre offre aux employeurs des services de soutien pour leurs employés formés à l'étranger qui s'installent dans leur nouvel environnement de travail.

Qui est admissible?

Candidats :

- Nouveaux arrivants, professionnels formés à l'étranger

Employeurs :

- Les employeurs qui cherchent à embaucher des employés formés à l'étranger

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Aide à l'intégration des travailleurs formés à l'étranger dans votre entreprise et dans la main-d'œuvre locale
- Des soutiens comme le mentorat pendant et après les placements
- Conseils sur les permis de travail et d'études et soutien pour les demandes

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Sault Community Career Centre
Sault Ste. Marie
(705) 759-0909 poste 4232
www.saultcareercentre.ca



PROGRAMME ONTARIEN DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION (POCI)

Qu'est-ce que c'est?

Les volets d'offres d'emploi des employeurs du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) offrent aux employeurs de l'Ontario la possibilité de recruter et de maintenir des travailleurs étrangers pour les aider à combler leurs besoins en main-d'œuvre. Le Programme ontarien des candidats à l'immigration est conçu pour vous aider lorsque vos efforts pour pourvoir un poste au pays n'ont pas été fructueux en raison d'un manque de compétences.

Qui est admissible?

Candidats :

- Travailleurs étrangers qualifiés, travailleurs étrangers exerçant une profession recherchée et étudiants étrangers
- Doivent avoir une offre d'emploi en Ontario pour un poste à temps plein et permanent

Employeurs :

- Doivent répondre aux exigences du programme et avoir offert un emploi pour un poste à temps plein et permanent à un travailleur étranger ou un étudiant étranger admissible
- Être en activité depuis au moins trois ans avant la présentation de la demande et avoir un revenu annuel brut total d'au moins 500 000 \$
- Doivent avoir des locaux commerciaux en Ontario avec au moins trois employés à temps plein qui sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents où le demandeur travaillera

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Comblent les pénuries de main-d'œuvre
- Trouver des travailleurs qualifiés plus rapidement
- Rétention d'étudiants étrangers

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

1 (866) 214-6820

<https://www.ontario.ca/fr/page/volets-offre-demploi-du-poci-guide-des-employeurs>

PROGRAMME PILOTE D'IMMIGRATION DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES ET DU NORD

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord est un programme axé sur les communautés. Il est conçu pour étendre les avantages de l'immigration économique aux petites communautés en créant une voie vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés qui souhaitent travailler et vivre dans l'une des communautés participantes.

Qui est admissible?

Candidats :

- Doivent répondre aux critères d'admissibilité fédéraux et aux exigences communautaires de l'IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada)
- Doivent occuper un poste permanent à temps plein ou avoir reçu une offre d'emploi d'un employeur à Sault Ste. Marie pour un poste permanent à temps plein

Employeurs :

- Doivent être situés dans les limites de la ville de Sault Ste. Marie
- Doivent avoir été en activité à Sault Ste. Marie pendant au moins trois ans avant de proposer une offre d'emploi au candidat
- Doivent avoir au moins trois employés à temps plein, citoyens canadiens ou résidents permanents, qui travaillent à l'endroit où le candidat travaillera
- Doivent fournir une offre d'emploi valide pour un poste permanent à temps plein et démontrer les efforts déployés pour recruter un citoyen canadien ou un résident permanent avant de fournir l'offre d'emploi

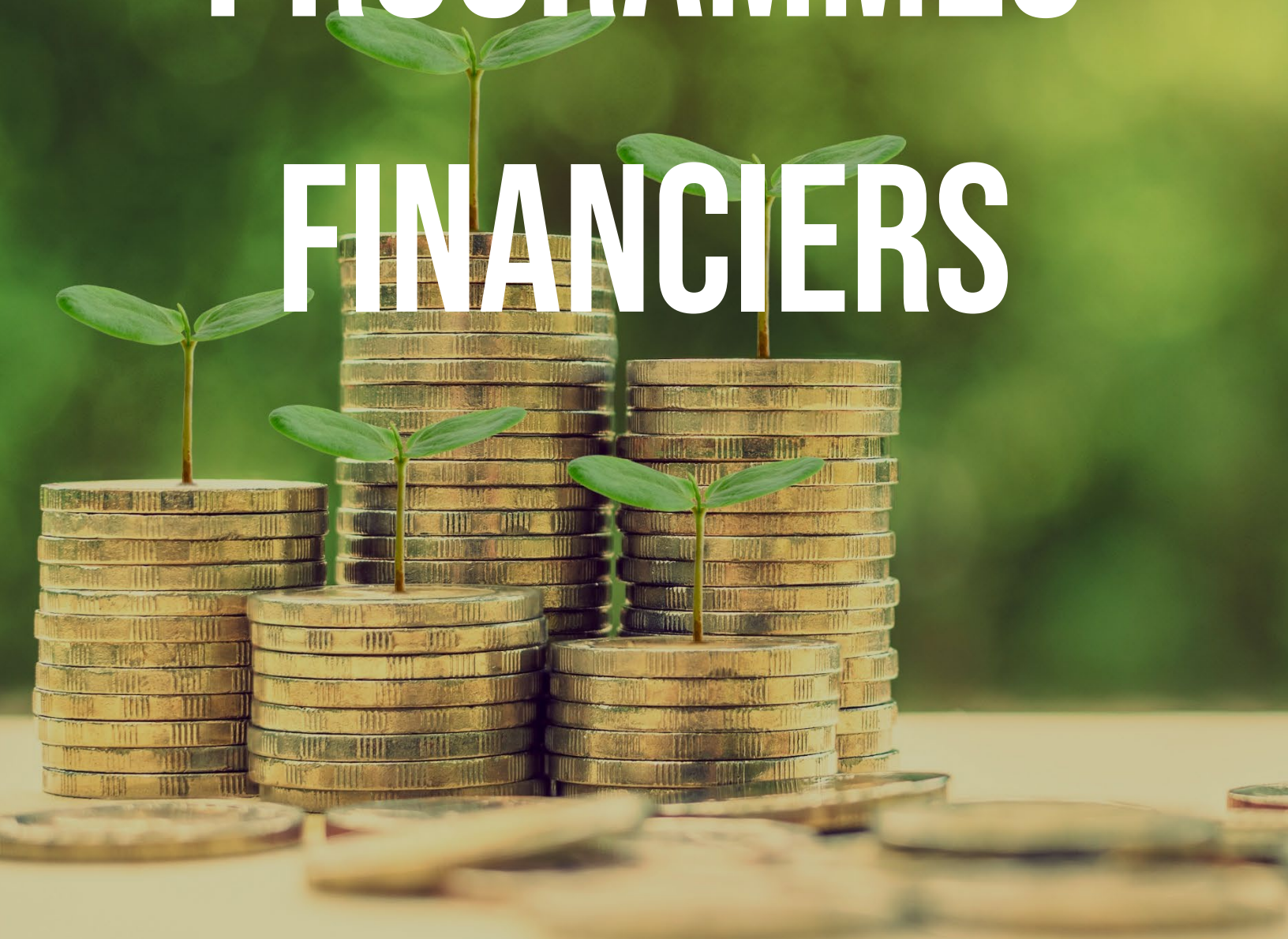
Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Développer et maintenir une main-d'œuvre qualifiée
- Comblent les pénuries de main-d'œuvre

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Ville de Sault Ste. Marie
labourforce@cityssm.on.ca
<https://welcometossm.com/rnip/>

INCITATIFS ET PROGRAMMES FINANCIERS



SUBVENTION CANADA-ONTARIO POUR L'EMPLOI

Qu'est-ce que c'est?

La Subvention Canada-Ontario pour l'emploi offre une aide financière directe aux employeurs ou groupes d'employeurs qui souhaitent fournir de la formation à leurs employés. Elle est offerte aux petites, moyennes et grandes entreprises qui présentent un plan de formation à court terme à leurs nouveaux employés et employés établis.

Qui est admissible?

Candidats :

- Résidents de l'Ontario et citoyens canadiens, résidents permanents ou avoir le statut de personnes protégées
- Les personnes embauchées doivent être identifiées par leur employeur
- Les personnes sans emploi doivent également être parrainées par un employeur, ce qui se traduit par une offre d'emploi permanente ou conditionnelle
- Ne doivent participer à aucune autre formation à temps plein ni aucun autre programme d'études

Employeurs :

- Employeurs individuels du secteur privé et du secteur à but non lucratif, des Premières Nations et organismes agissant au nom des employeurs
- Doivent être titulaire d'un permis d'exploitation en Ontario et faire une demande de formation qui est offerte en Ontario et qui est liée à un emploi situé en Ontario

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Choisir les personnes que vous souhaitez former et la formation qui répond à vos besoins en matière de développement de la main-d'œuvre
- Recevoir un financement pour les coûts de formation admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 \$ par stagiaire, avec une flexibilité supplémentaire pour les petits employeurs
- Les petits employeurs (moins de 100 employés) qui forment et embauchent des personnes sans emploi peuvent profiter d'un financement à 100 % et d'un maximum de 15 000 \$ par stagiaire

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Employment Solutions

Sault Ste. Marie

(705) 945-0705

www.employment-solutions.ca

Sault Community Career Centre

Sault Ste. Marie

(705) 759-0909

www.saultcareercentre.ca

Employment Solutions

Blind River

(705) 356-1611

www.employment-solutions.ca

Employment Options Emploi

Elliot Lake

(705) 848-5119

www.employmentoptions.ca

Regional Employment Help Centre

Wawa

(705) 856-1648

www.wawarehc.com

CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Qu'est-ce que c'est?

Le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative est un crédit d'impôt remboursable. Il est offert aux employeurs qui embauchent des étudiants inscrits à un programme d'enseignement coopératif dans une université ou un collège de l'Ontario.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement admissible et qui exercent des fonctions professionnelles pour un employeur admissible dans le cadre d'un programme d'enseignement coopératif admissible offert par leur établissement

Employeurs :

- Toutes les sociétés ou entreprises non constituées en société ayant un établissement permanent en Ontario
- Les placements professionnels admissibles doivent être d'une durée minimale de 10 semaines et maximale de quatre mois

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Les sociétés peuvent réclamer 25 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 3 000 \$ pour chaque placement professionnel
- Les petites entreprises peuvent réclamer 30 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 3 000 \$ pour chaque placement professionnel

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Agence du Revenu du Canada
1 (800) 959-5525

<https://www.ontario.ca/fr/page/credit-dimpot-pour-leducation-cooperative>



PROGRAMMES DE PLACEMENT AMÉLIORÉ (ALGOMA NORD ET ALGOMA EST)

Qu'est-ce que c'est?

Le conseil d'administration des services du district d'Algoma (CASDA) peut fournir une subvention de formation aux employeurs du district d'Algoma qui embauchent une personne bénéficiaire du programme ontarien de soutien aux personnes handicapées dans le territoire de compétence s'étendant de Hornepayne au nord du Lake Superior Park, Echo Bay jusqu'à la rivière Spanish, englobant toutes les communautés de ces régions.

Qui est admissible?

Candidats :

- Bénéficiaires des prestations d'Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Employeurs :

- Autorisés à exercer en Ontario et qui respectent la législation (santé et sécurité, normes d'emploi, etc.)

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Recevoir jusqu'à 5 \$ par heure pour un poste à temps plein (plus de 30 heures par semaine) pendant six mois
- Les coûts de formation spécifique à l'emploi (cours de santé et de sécurité, cours de certification, etc.) peuvent également être admissibles
- La couverture de la CSPAAT pour le participant peut également être admissible

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Bureau de Blind River
(notamment Spanish et North Shore)
(705) 356-2263

Bureau central d'Algoma
(Echo Bay jusqu'à Iron Bridge, y compris l'île Saint-Joseph)
(705) 842-3370

Bureau d'Elliot Lake
(705) 848-7153

Bureau de Wawa
(Hornepayne jusqu'à Wawa)
(705) 856-2303
www.adsab.on.ca/fr/

PROGRAMME DE POSSIBILITÉS ACCRUES DE PLACEMENT (SAULT STE. MARIE ET SAULT NORD)

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme de possibilités accrues de placement aide les participants à intégrer la main-d'œuvre en fournissant des incitatifs financiers aux employeurs afin de compenser les coûts d'embauche et de formation de nouveaux employés.

Qui est admissible?

Candidats :

- Bénéficiaires d'Ontario au travail

Employeurs :

- Employeurs des secteurs privé et public
- Autorisés à exercer en Ontario et qui respectent la législation (santé et sécurité, normes d'emploi, etc.)

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Recevoir au minimum 4 \$ par heure pour un poste à temps plein ou à temps partiel jusqu'à 24 semaines (le poste ne peut pas dépasser 44 heures par semaine)
- Les emplois saisonniers ou temporaires peuvent faire l'objet d'une subvention
- Les coûts de formation spécifique à l'emploi (cours de santé et de sécurité, cours de certification, etc.) peuvent également être admissibles
- La couverture de la CSPAAT pour le participant peut également être admissible



BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Ontario au travail services pour l'emploi
Sault Ste. Marie
(705) 759-5266
www.ssm-dssab.ca

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL

Qu'est-ce que c'est?

L'objectif du Programme d'accompagnement au travail de la Métis Nation of Ontario est de fournir aux Métis des expériences d'emploi qui les aideront à prendre des décisions à propos de leur carrière. Les participants recevront une formation sur le lieu de travail axée sur leurs objectifs professionnels et seront mis en relation avec des employeurs particuliers axés sur leurs objectifs professionnels.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les participants métis qui sont sans emploi, sous-employés ou dont l'emploi est à risque en raison de l'évolution du marché du travail, de compétences d'emploi insuffisantes ou d'un manque de certification

Employeurs :

- La formation doit avoir un lien direct avec les objectifs d'emploi du participant et satisfaire ses besoins et ceux de l'industrie ou du marché du travail associé
- Doivent disposer des qualifications et de l'expertise appropriées pour développer, mettre en place et gérer le projet
- Le personnel doit être lié directement au projet et ne peut pas remplacer le personnel permanent

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Une formation qui répond aux besoins de l'industrie ou du marché du travail dans lequel votre organisation mène ses activités

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Métis Nation of Ontario
Sault Ste. Marie
1-800-263-4889 poste 7
www.metisnation.org

PROGRAMME DE SUBVENTION SALARIALE POUR LES MÉTIS

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme de subvention salariale pour les Métis aide les personnes métisses à obtenir un emploi à long terme au moyen d'occasions d'expérience professionnelle en encourageant les employeurs à embaucher des apprentis métis et fournir de l'expérience sur le lieu de travail.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les participants métis qui sont sans emploi, sous-employés ou dont l'emploi est à risque en raison de l'évolution du marché du travail, de compétences d'emploi insuffisantes ou d'un manque de certification
- Ne peuvent pas s'agir d'employés existants, ni d'un déplacement ou d'un remplacement d'employés ou de bénévoles existants

Employeurs :

- Conseils communautaires agréés métis; les organismes à but lucratif, y compris les sociétés en nom collectif, les entreprises individuelles et les travailleurs indépendants; les organismes autochtones; les institutions gouvernementales; les groupes ou organismes à but non lucratif
- Doivent offrir au moins 20 heures par semaine
- La formation sur le lieu de travail doit avoir un lien direct avec les objectifs d'emploi et satisfaire les besoins du client et de l'industrie ou du marché du travail

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Subvention salariale (taux à négocier)
- La durée maximale des subventions est de six mois (26 semaines). Des circonstances spéciales peuvent prolonger la période jusqu'à un maximum d'un an (52 semaines)

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Métis Nation of Ontario
Sault Ste. Marie
1-800-263-4889 poste 7
www.metisnation.org

PROGRAMME POUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TALENT DE LA SGFPNO

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme pour la main-d'œuvre et le talent est conçu pour attirer, conserver et développer la main-d'œuvre du Nord de l'Ontario. Deux volets sont offerts dans ce programme.

Le volet de développement de la main-d'œuvre autochtone renforce et développe la main-d'œuvre autochtone du Nord de l'Ontario par le biais de partenariats commerciaux en offrant des stages aux personnes autochtones.

Le volet de développement de la main-d'œuvre renforce et développe la main-d'œuvre du Nord de l'Ontario par le biais de partenariats avec les entreprises en offrant des stages.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les nouveaux arrivants sur le marché du travail, les personnes en transition vers une nouvelle carrière, les personnes sans emploi ou sous-employées qui commencent dans un nouveau domaine
- Doivent s'identifier comme une personne autochtone, y compris les Premières Nations, les Métis ou les Inuits (pour le volet de développement de la main-d'œuvre autochtone)
- Ne doivent pas avoir participé auparavant à un stage financé par la SGFPNO
- Doivent être âgés d'au moins 18 ans, résider au Canada et être légalement autorisé à y travailler

Employeurs :

- Les entreprises, les municipalités, les communautés autochtones et les organismes sans but lucratif situés dans le Nord de l'Ontario qui sont en activité depuis au moins un an et qui comptent au moins un employé à temps plein
- Un employeur qui embauche un apprenti dans le cadre d'un programme d'apprenti enregistré est admissible au financement à condition que tous les critères d'admissibilité du programme soient respectés

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Pour les municipalités, les communautés autochtones et les organismes à but non lucratif admissibles, le financement prend la forme d'une contribution conditionnelle pouvant atteindre 90 % du salaire d'un stagiaire ou d'un stagiaire autochtone et des charges sociales obligatoires de l'employeur, jusqu'à un maximum de 35 000 \$ par an
- Pour les entreprises admissibles, le financement prend la forme d'une contribution conditionnelle pouvant atteindre 75 % du salaire d'un stagiaire autochtone et des charges sociales obligatoires de l'employeur, jusqu'à un maximum de 52 500 \$ par an
- Pour les entreprises admissibles, le financement prend la forme d'une contribution conditionnelle pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire d'un stagiaire et des charges sociales obligatoires de l'employeur, jusqu'à un maximum de 35 000 \$ par an

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Société de gestion du fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

Sault Ste. Marie

(705) 945-6700

<https://nohfc.ca/fr/pages/programs/people-talent-program>

PARTENARIATS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DE L'ONTARIO

Qu'est-ce que c'est?

Le programme Partenariats pour la création d'emplois de l'Ontario (PCEO) fournit des fonds aux employeurs admissibles qui soutiennent des projets tout en créant des possibilités pour les demandeurs d'emploi admissibles d'acquérir une expérience de travail importante.

Qui est admissible?

Candidats :

- Doivent être sans emploi et recevoir des prestations d'assurance-emploi (AE), ou avoir bénéficié d'une période de prestations d'AE qui s'est terminée au cours des cinq dernières années, ou avoir versé des cotisations salariales pendant au moins cinq des dix dernières années

Employeurs :

- Entreprises, organismes à but non lucratif, municipalités, conseils autochtones, établissements de santé publique et d'enseignement
- Le projet ne doit pas durer plus de 52 semaines; les activités du projet doivent être distinctes et ne pas faire partie des activités quotidiennes habituelles de l'organisation

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Recevoir des fonds pour des projets qui offrent une expérience de travail aux Ontariens sans emploi, aident la communauté et profitent à l'économie locale

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Employment Solutions

Sault Ste. Marie

(705) 945-0705

www.employment-solutions.ca

Sault Community Career Centre

Sault Ste. Marie

(705) 759-0909

www.saultcareercentre.ca

Employment Solutions

Blind River

(705) 356-1611

www.employment-solutions.ca

Employment Options Emploi

Elliot Lake

(705) 848-5119

www.employmentoptions.ca

Regional Employment Help Centre

Wawa

(705) 856-1648

www.wawarehc.com

PLACEMENT AVEC INCITATIFS (SERVICES D'EMPLOI ONTARIO)

Qu'est-ce que c'est?

Le programme Placement avec incitatifs offre aux employeurs des aides financières pour compenser les coûts liés aux nouvelles embauches et à la formation initiale sur le lieu de travail. Travaillez avec les fournisseurs de services d'Emploi Ontario pour pourvoir les postes vacants.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les personnes qui travaillent avec les fournisseurs de services d'Emploi Ontario

Employeurs :

- Doivent être autorisés à exercer en Ontario et avoir une couverture de la CSPAAT et de responsabilité civile de tiers
- Le placement doit mener à un emploi continu après la fin de l'incitatif au placement

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Compenser une partie des coûts liés à la formation sur le lieu de travail des nouveaux employés pendant la période d'orientation
- Recevoir jusqu'à un maximum de 6 000 \$ par personne embauchée (à négocier avec le fournisseur de services local en fonction de la personne et du poste)
- Une prime à la signature à l'intention des employeurs pour l'apprentissage peut être offerte lors de l'embauche d'un nouvel apprenti

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Employment Solutions

Sault Ste. Marie

(705) 945-0705

www.employment-solutions.ca

Sault Community Career Centre

Sault Ste. Marie

(705) 759-0909

www.saultcareercentre.ca

Employment Solutions

Blind River

(705) 356-1611

www.employment-solutions.ca

Employment Options Emploi

Elliot Lake

(705) 848-5119

www.employmentoptions.ca

Regional Employment Help Centre

Wawa

(705) 856-1648

www.wawarehc.com

TOURISM SKILLSNET NORTH (TSNN)

Qu'est-ce que c'est?

Tourism SkillsNet North (TSNN) est conçu pour cibler les lacunes en matière de main-d'œuvre, former jusqu'à 200 employés potentiels et les jumeler avec les possibilités d'emploi disponibles dans le secteur touristique du Nord de l'Ontario.

Le programme TSNN est composé de nombreux organismes partenaires qui travaillent ensemble pour soutenir et former les personnes qui se lancent dans le tourisme pour la première fois ou qui souhaitent développer leurs compétences. Les chercheurs d'emploi et les employés qui adhèrent au TSNN sont formés et mis en relation avec des employeurs du secteur du tourisme.

Qui est admissible?

Candidats :

- Tout citoyen canadien ou résident permanent vivant dans la zone de service de Destination Northern Ontario qui est à la recherche d'un meilleur emploi dans le secteur du tourisme

Employeurs :

- Doivent exercer dans l'un des domaines suivants :
 - Hébergement (chambre et petit déjeuner, hôtel, motel, auberge, camping, etc.)
 - Attraction
 - Pourvoyeur d'aventure (VTT, camping, canoë/kayak, équitation, traîneau à chiens, etc.)
 - Pourvoyeur de pêche/chasse
 - Restaurant/établissement culinaire
 - Activité (randonnée, programme d'interprétation, observation de la faune, ski de fond, ski alpin, etc.)
 - Vente au détail
 - Service (service aérien, bateau/décollage de la marina, salle de réunion, service de mariage)
 - Attraction culturelle (site du patrimoine, musée, galerie d'art)

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Une subvention salariale de 50 % jusqu'à 5 000 \$ par employé
- Chaque organisation peut recevoir un maximum de 10 employés
- Vous pouvez utiliser ce programme pour embaucher de nouveaux employés, réembaucher des personnes déjà employées ou faire passer un employé à temps partiel en employé à temps plein

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Destination Northern Ontario
Sault Ste. Marie
705-575-9779

<https://destinationnorthernontario.ca/tsnn/>

**INCITATIFS
D'APPRENTISSAGE
POUR LES
EMPLOYEURS**

PROGRAMME D'INCITATIFS POUR LA RÉUSSITE

Qu'est-ce que c'est?

Les incitatifs pour la réussite sont un programme de subventions qui aide les employeurs à former des apprentis en réduisant une partie du coût de la formation et qui soutient la progression des apprentis en versant des subventions aux employeurs lorsque leurs apprentis atteignent des étapes importantes.

Qui est admissible?

Candidats :

- Doivent être inscrits au programme de métier pendant la période minimale obligatoire d'inscription des apprentis pour chaque étape applicable

Employeurs :

- Les sociétés ou les entreprises non constituées en société qui sont assujetties à l'impôt sur le revenu de l'Ontario et qui ont une adresse ou un lieu de travail permanent en Ontario
- Doivent être un parrain approuvé par le ministère pour l'apprentissage
- Doivent avoir enregistré une entente de formation avec un apprenti dans un métier prescrit et réglementé en vertu de la Loi de 2021 sur les possibilités d'emploi dans les métiers spécialisés (LPEMS).

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Jusqu'à 17 000 \$ aux employeurs admissibles lorsque les apprentis atteignent les étapes de la formation et de la certification
- Paiement de 1 000 \$ pour chaque nouvel apprenti inscrit au ministère qui a moins de 25 ans ou qui s'identifie comme faisant partie d'un groupe sous-représenté (pour un maximum de 2 000 \$).
- Paiement de 1 000 \$ pour chaque niveau de formation en classe complété, jusqu'à concurrence de quatre niveaux de scolarité
- Paiement d'étape supplémentaire de 1 000 \$ pour chaque apprenti âgé de moins de 25 ans ou chaque apprenti qui s'identifie comme faisant partie d'un groupe sous-représenté (pour un maximum de 12 000 \$)
- Paiement d'étape de 1 000 \$ lorsque votre apprenti obtient la certification la plus élevée dans son métier, soit un certificat d'apprentissage ou un certificat de qualification
- 1 000 \$ supplémentaires pour chaque apprenti âgé de moins de 25 ans ou pour chaque apprenti qui s'identifie comme faisant partie d'un groupe sous-représenté (pour un maximum de 3 000 \$)

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Emploi Ontario

1 (800) 387-5656

https://www.eoss.tcu.gov.on.ca/AOL/grants/AI/start?lang=fr&prev_lang=en

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS D'APPRENTIS

Qu'est-ce que c'est?

Le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis (CICEA) est un crédit d'impôt à l'investissement (CII) non remboursable égal à 10 % des salaires et traitements admissibles payables aux apprentis admissibles pour les deux premières années d'apprenti dans les métiers désignés Sceau rouge.

Qui est admissible?

Candidats :

- Doivent travailler dans un métier prescrit au cours de leurs deux premières années de contrat d'apprenti
- Ce contrat doit être inscrit auprès du gouvernement fédéral, provincial, ou territorial dans le cadre d'un programme d'apprenti conçu pour certifier ou autoriser des individus dans le métier

Employeurs :

- Toute entreprise qui emploie un apprenti admissible

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Un crédit maximal de 2 000 \$ par an pour chaque apprenti admissible

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Agence du Revenu du Canada
1 (800) 959-5525

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-41200-credit-impot-a-investissement/credit-impot-creation-emplois-apprentis.html>

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES DE L'ONTARIO (PAJO)

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) est un programme de l'école au travail qui permet aux élèves d'explorer et de travailler dans des professions d'apprentissage par le biais du programme d'éducation coopérative. Les étudiants ont la possibilité de devenir des apprentis enregistrés et de travailler en vue de devenir des compagnons certifiés dans un métier qualifié tout en obtenant leur diplôme d'études secondaires.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les élèves âgés d'au moins 15 ans et inscrits à temps plein ou partiel dans un établissement d'enseignement secondaire
- Les élèves du secondaire qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), mais qui retournent dans un établissement secondaire pour obtenir des crédits supplémentaires (c'est-à-dire une « 5^e année »)
- Les étudiants adultes (âgés de plus de 21 ans) doivent être inscrits à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement secondaire ou dans un programme de formation continue et obtenir des crédits en vue de l'obtention d'un DESO, dans le but d'obtenir un DESO

Employeurs :

- Doivent avoir un compagnon qualifié en place (ou équivalent)
- Doivent offrir un environnement de travail axé sur l'apprentissage et la formation en apprentissage

Qu'est-ce que j'ai à y gagner?

- Possibilité de former les travailleurs qualifiés dont vous avez besoin et de résoudre le problème de la pénurie de travailleurs qualifiés
- La couverture de la CSPAAT est assurée par le ministère de l'Éducation pendant le contrat, tant que l'étudiant ne reçoit pas de salaire
- Possibilité de poursuivre ou d'arrêter la formation en apprentissage à la fin du stage coopératif
- Possibilité de bénéficier d'incitatifs financiers ou de crédits d'impôt

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la
Formation et du Développement des
compétences
Sault Ste. Marie
(705) 945-6815
<https://oyap.ca/fr/index.cfm>

Conseil scolaire du district catholique de
Huron-Supérieur
Sault Ste. Marie
(705) 945-5656

Conseil scolaire du District d'Algoma
Sault Ste. Marie
(705) 945-7111 poste 10261

PRIME À L'ACHÈVEMENT DE LA FORMATION D'APPRENTI

Qu'est-ce que c'est?

Cette subvention en espèces imposable de 2 000 \$ est offerte aux personnes qui ont terminé leurs études secondaires et qui ont terminé leur formation dans un métier non désigné Sceau rouge.

Qui est admissible?

Candidats :

- Doivent avoir obtenu un certificat d'apprenti dans un métier pour lequel il n'y a pas d'examen de qualification professionnelle ou pour lequel il n'y a qu'un examen de qualification professionnelle provincial (non désigné Sceau rouge)
- Doivent avoir obtenu un certificat d'apprenti ou un certificat de qualification professionnelle au plus tard 180 jours avant la date à laquelle vous présentez votre demande



BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences
Sault Ste. Marie
(705) 945-6815

<https://www.ontario.ca/fr/page/des-fonds-pour-les-apprenties-et-apprentis>

SUBVENTION À L'ACHÈVEMENT DE LA FORMATION D'APPRENTI

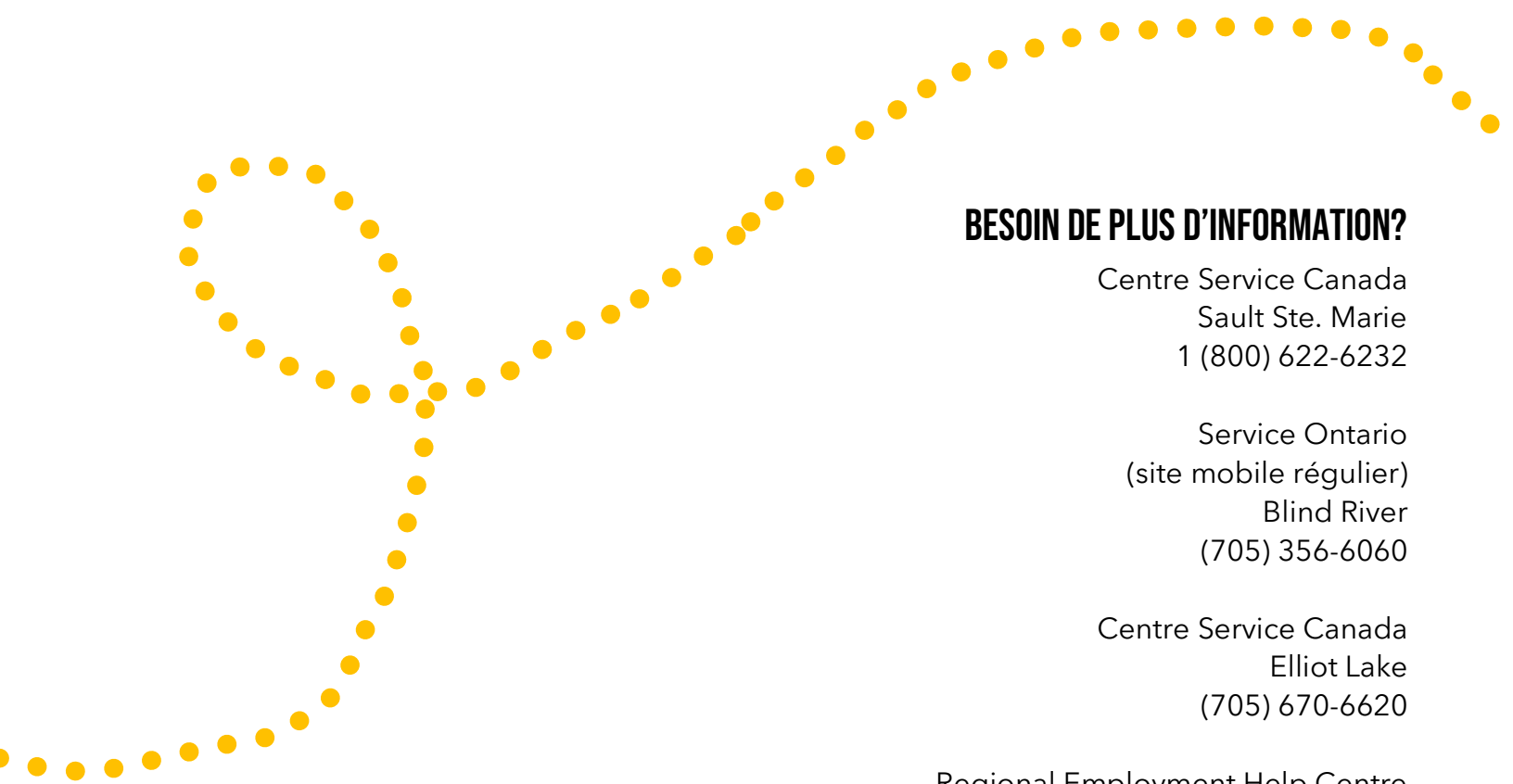
Qu'est-ce que c'est?

La Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA) est un montant unique imposable de 2 000 \$ à vie par personne offerte aux apprentis inscrits. Elle est destinée aux apprentis inscrits qui terminent leur programme de formation d'apprenti et obtiennent leur certificat de compagnon dans un métier désigné Sceau rouge.

Qui est admissible?

Candidats :

- Doivent avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée
- Ne doivent pas être inscrits au secondaire
- Doivent avoir terminé un programme d'apprenti et être inscrits comme compagnon certifié dans un métier désigné Sceau rouge



BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Centre Service Canada
Sault Ste. Marie
1 (800) 622-6232

Service Ontario
(site mobile régulier)
Blind River
(705) 356-6060

Centre Service Canada
Elliot Lake
(705) 670-6620

Regional Employment Help Centre
(site mobile régulier)
Wawa
(705) 856-1648

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/achevement-apprenti-apercu.html>

SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS (SIA)

Qu'est-ce que c'est?

La Subvention incitative aux apprentis (SIA) est une subvention imposable de 1 000 \$ par année/niveau, jusqu'à un maximum de 2 000 \$ à vie par personne. Elle aide à payer les dépenses engagées pendant la formation d'apprenti pour un métier désigné Sceau rouge.

Qui est admissible?

Candidats :

- Doivent avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée
- Ne doivent pas être inscrits au secondaire
- Doivent être inscrits comme apprenti dans un métier désigné Sceau rouge et fournir une preuve d'achèvement de la première ou de la deuxième année

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Centre Service Canada
Sault Ste. Marie
1 (800) 622-6232

Service Ontario
(site mobile régulier)
Blind River
(705) 356-6060

Centre Service Canada
Elliot Lake
(705) 670-6620

Regional Employment Help Centre
(site mobile régulier)
Wawa
(705) 856-1648

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/achevement-apprenti-apercu.html>

SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS POUR LES FEMMES (SIA-F)

Qu'est-ce que c'est?

La Subvention incitative aux apprentis pour les femmes (SIA-F) est une subvention imposable de 3 000 \$ par année/niveau (ou équivalent), jusqu'à un maximum de 6 000 \$ par personne. Elle aide à payer les dépenses engagées pendant la formation d'apprenti pour un métier désigné Sceau rouge pour lequel les femmes sont sous-représentées.

Qui est admissible?

Candidates :

- Doivent avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée
- Ne doivent pas être inscrites au secondaire
- Doivent être inscrites comme apprenti dans un métier désigné Sceau rouge pour lequel les femmes sont sous-représentées et fournir une preuve d'achèvement de la première ou de la deuxième année

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Centre Service Canada
Sault Ste. Marie
1 (800) 622-6232

Service Ontario
(site mobile régulier)
Blind River
(705) 356-6060

Centre Service Canada
Elliot Lake
(705) 670-6620

Regional Employment Help Centre
(site mobile régulier)
Wawa
(705) 856-1648

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/incitative-apprenti-femmes-apercu.html>

DÉDUCTION POUR OUTILS (GENS DE MÉTIER SALARIÉS)

Qu'est-ce que c'est?

Les gens de métier et les apprentis peuvent déduire le coût des outils admissibles achetés au cours de chaque année d'imposition pour gagner un revenu d'emploi en tant que personne de métier. Les gens de métier peuvent déduire jusqu'à un maximum de 500 \$ pour l'achat d'outils admissibles.

Qui est admissible?

Candidats :

- L'outil doit avoir été acheté pour être utilisé dans le cadre de votre emploi en tant que personne de métier et ne doit pas avoir été utilisé à d'autres fins avant son achat
- L'employeur doit certifier que les outils faisant l'objet de la demande ont été achetés et fournis par vous dans le cadre de votre emploi en tant que personne de métier

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Agence du Revenu du Canada
1 (800) 959-5525

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-dependances/ligne-22900-autres-dependances-emploi/gens-metier-salaries-compris-apprenti-mecanicien/deduction-outils-gens-metier-salaries.html>

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE POUR LES MÉTIS

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme d'apprentissage pour les Métis finance les possibilités de formation appropriées offertes par divers établissements et organismes aux apprentis métis actuels ou potentiels. Cela comprend une formation pour les apprentis inscrits auprès du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) ou une formation en exploration pour les personnes intéressées à acquérir des connaissances sur les métiers spécialisés à travers les différents secteurs.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les participants métis qui sont sans emploi, sous-employés ou dont l'emploi est à risque en raison de l'évolution du marché du travail, de compétences d'emploi insuffisantes ou d'un manque de certification



BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Métis Nation of Ontario
Sault Ste. Marie
1-800-263-4889 poste 7
www.metisnation.org

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ RELATIF AUX FRAIS POUR EXAMENS D'ACCRÉDITATION

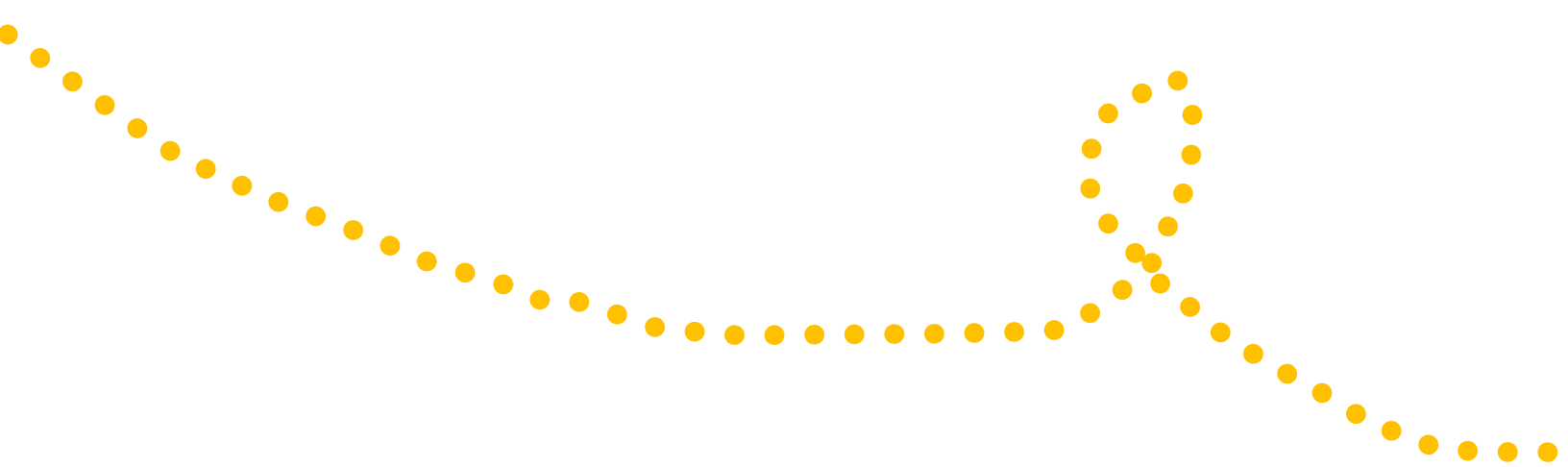
Qu'est-ce que c'est?

Les frais d'examen payés à un établissement d'enseignement, à une association professionnelle, à un ministère provincial ou à un autre établissement similaire, pour passer un examen professionnel ou un examen de métier qui est nécessaire pour obtenir une licence ou une certification en tant que personne de métier afin de vous permettre d'exercer la profession ou le métier au Canada peuvent être admissibles au crédit d'impôt pour frais de scolarité.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les frais que vous avez payés pour fréquenter chaque établissement d'enseignement doivent être supérieurs à 100 \$
- L'examen est nécessaire pour obtenir un permis ou une certification en tant que personne de métier lorsque ce statut, ce permis ou cette certification vous permet d'exercer la profession ou le métier au Canada



BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Agence du Revenu du Canada
1 (800) 959-5525

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-dependances/ligne-32300-vos-frais-scolaire-montant-relatif-etudes-montant-manuels/frais-scolaire-admissibles.html>